Comment se débarrasser de ses encombrants: 3 solutions vous sont proposées

La collectivité a l'obligation de collecter et d'éliminer les déchets des ménages. Les particuliers peuvent se débarrasser de leurs objets encombrants de trois façons :

Dépôt en Centre de Valorisation et d'Apport des Encombrants (CVAE)
Vous pouvez apporter gratuitement vos encombrants (mobilier, électroménager, matériel informatique et cartouche d'imprimante, ferrailles, métaux, bois…) dans l'un des 7 centres de valorisation et d'apport des encombrants parisiens (déchèteries) . Idem pour vos gravats mais seulement si vous êtes un particulier.
» Les Centres de Valorisation et d'Apport des Encombrants (CVAE) : liste et mode d'emploi

- Attention : Les CVAE sont fermés les 25 décembre, 1er janvier et 1er mai.

Les particuliers ont également accès aux 2 CVAE du SYCTOM (Agence métropolitaine des déchets ménagers) à Romainville, Ivry.

» www.syctom.fr

Enlèvement gratuit devant le domicile par le service de la propreté (réservé aux particuliers)

Le service de la propreté de l'arrondissement propose un enlèvement gratuit jusqu'à 5 objets d'un encombrement maximum de 3m3, à l'exclusion des gravats (débris provenant de travaux, de bricolage).
Le demandeur doit signaler qu'il a des objets encombrants à faire enlever, directement en ligne sur paris.fr, ou en appelant le centre d'appels 39 75 (Prix d'un appel local et temps d'attente gratuit depuis un poste fixe sauf tarification particulière de l'opérateur sur les numéros courts. Pour plus d'informations, se renseigner auprès de votre opérateur télécom)
Demande d'enlèvement en ligne:
» encombrants.paris.fr

Mode d'emploi: Vous déposez vos encombrants devant votre domicile, du lundi au samedi, entre 6h00 et 8h00 pour un enlèvement le matin même ou entre 12h00 et 14h00 pour un enlèvement l'après-midi même. L'enlèvement se fera, du lundi au samedi, dans la demi-journée. Vous pouvez programmer un dépôt d'objets jusqu'à un mois à l'avance.

Ce service est assuré du lundi au samedi sauf les 1er janvier, 1er mai, 25 décembre (les autres jours fériés, le service est opérationnel) et circonstances exceptionnelles.

Imprimer la confirmation de votre demande d'enlèvement, qui porte votre numéro de dossier, et la scotcher sur l'un des objets pour lesquels vous avez pris rendez-vous.

Quelques exemples d'objets encombrants: matelas, cadres de lit, meubles, lave linge, aspirateurs, étagères, radiateurs, téléviseurs, ordinateurs, imprimantes, bidets, lavabos, moquettes, tapis, portes, halogènes, malles, poussettes, bacs à fleurs, échelles, jouets...

Pour les professionnels: Cliquez ici.

Appel à une société privée
Les particuliers peuvent s'adresser à une société privée pour louer un caisson et faire évacuer leurs objets encombrants (coordonnées dans les pages jaunes de l'annuaire et sur le site de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Équipement et de l'Aménagement Ile-de-France). Cette prestation sera payante.

Une question sur votre demande d'enlèvement? » Division de propreté.

Avant de jeter sachez que votre objet encombrant peut aussi resservir

L’objet qui est devenu encombrant pour vous peut peut-être encore servir à d’autres ou être transformés. Pensez au don à une association ou à une ressourcerie.

» Don à une association
» don à une ressourcerie

Pour les déchets d'équipement électriques et électroniques ou DEEE

Les particuliers qui souhaitent se débarrasser d'équipements électriques et électroniques, comme les appareils électroménagers, informatiques et de télécommunication, le matériel grand public, les outils, jouets, équipements de loisir et de sport, doivent demander au vendeur lors d'un nouvel achat de reprendre leur ancien matériel.
Le vendeur a en effet l'obligation de reprise depuis le décret du 22 juillet 2005, en application d'une directive européenne de 2003.
Et il n'est pas rare que les commerçants de mobilier proposent également ce type de reprise. Vieux matelas ou ancien sommier seront ainsi repris lors de l'achat d'un matelas ou d'un sommier neuf.
Si l'encombrant n'est pas repris dans le commerce ou s'il s'agit de s'en débarrasser en dehors d'un nouvel achat, diverses solutions sont possibles.

Rappel : le petit électroménager du type sèche-cheveux ou cafetière électrique (sans le broc en verre) peut être jeté dans les bacs à couvercle jaune.

Le cas des pots de peinture
Les pots de peinture ne font pas partie de la catégorie des objets encombrants. Lorsqu’ils sont vides ou contiennent un reste de peinture durci, ils peuvent être mis dans le bac vert et être collectés avec les ordures ménagères. Lorsqu’ils contiennent encore de la peinture liquide acrylique, c'est-à-dire à base d’eau, ils peuvent également être mis dans le bac vert et être collectés avec les ordures ménagères. Lorsqu’ils contiennent encore de la peinture liquide glycérophtalique, c'est-à-dire à base de solvant, il faut faire appel au service spécialisé de la Mairie de Paris pour l’enlèvement à domicile des déchets toxiques en quantité dispersée (DTQD).

Rappel des obligations des producteurs de déchets
Le règlement sanitaire départemental modifié
Extrait de l'article 84 : " Tout dépôt d'ordures ou de détritus de quelque nature que ce soit ainsi que toute décharge brute d'ordures ménagères sont interdits...". L'inobservation de cette règle est passible d'une amende